



RÉUNION PRÉPARATOIRE

Assemblée générale 2024

ORDRE DU JOUR



ACTUALITÉS

Sécurité
SIA
Législation
Bilan Plan de chasse
...



SDGC 2024/2030

Elaboration
Nouveautés
...



DÉGÂTS DE GIBIER

Bilan 2023
Accords nationaux
...



BUDGET 2024/2025

Clôture 2022/2023
Evolution
...



ACTUALITÉS



LA SÉCURITÉ

LES ANNONCES DE LA SECRÉTAIRE D'ETAT

- 14 points annoncés, mais toujours rien...
- Des éléments de la loi de 2019 repris dans le futur SDGC, mais aussi des initiatives propres à la FDC45

LA FORMATION DÉCENNALE

- Des invitations par année de naissance, mais tout le monde est le bienvenu
- Des formations en présentiel
- Des formations délocalisées
- Déjà près de 4500 chasseurs Loirétains formés

N'attendez pas le dernier moment !

LOI ENGRILLAGEMENT

CE QUI EST D'APPLICATION IMMÉDIATE

Encadrement des nouvelles clôtures et réparation des anciennes clôtures en respectant les nouvelles règles

Respect des équilibres alentours

Date d'ouverture et de fermeture de la chasse

Demande de plan de chasse

Païement des participations territoriales

Interdiction de l'agrainage dans les espaces empêchant la circulation de la faune

CE QUI EST EN ATTENTE OU AVEC UNE DATE D'APPLICATION

Démantèlement ou mise en conformité des anciennes clôtures → application au 1^{er} janvier 2027

Déclaration préalable en cas de dérangement des équilibres alentours → application en attente d'un arrêté

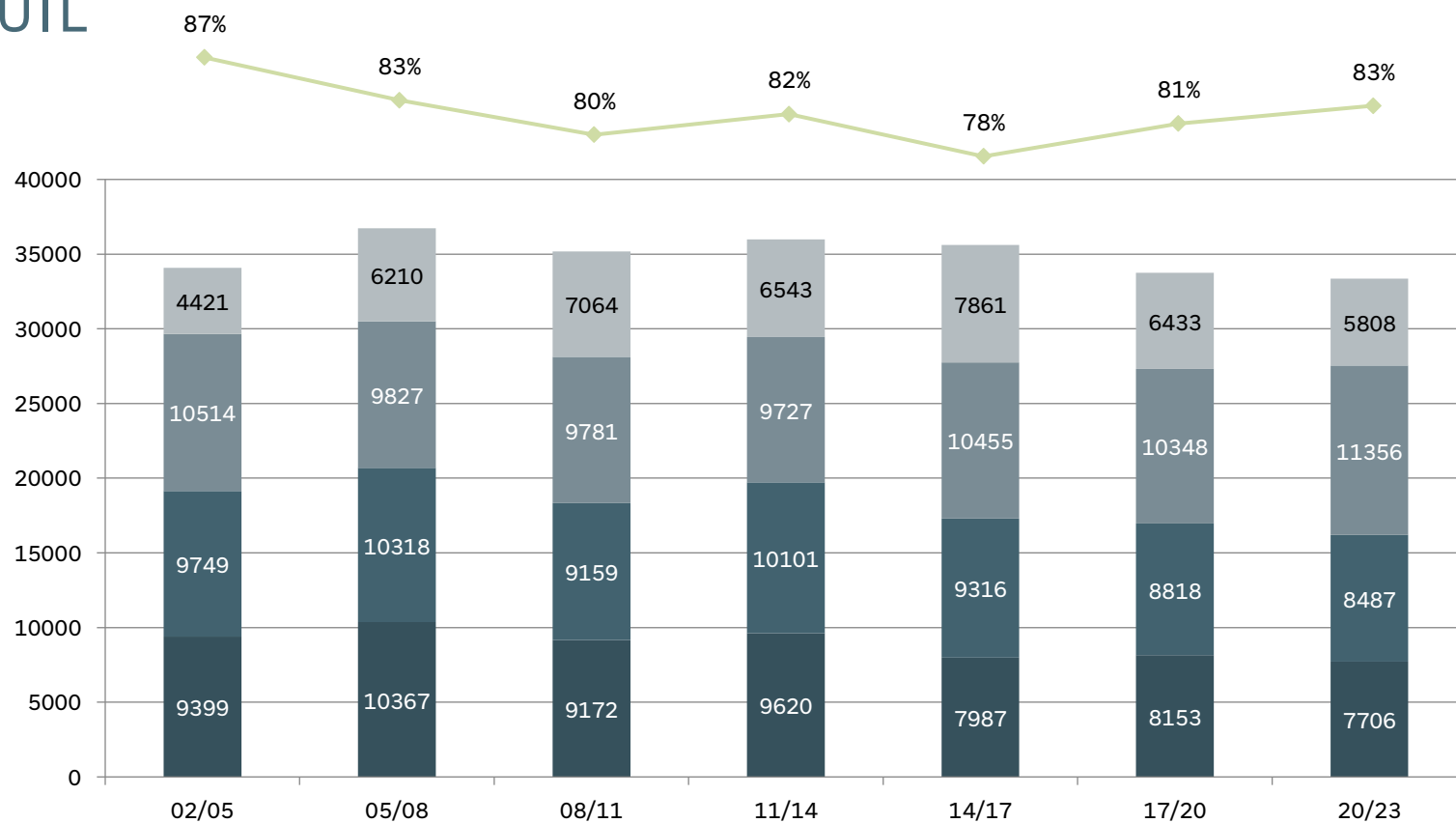
Plan de gestion des enclos → application en attente d'un décret et d'un arrêté

Exception à l'interdiction de l'agrainage dans les espaces clos → application en attente d'un décret

Dérogation à la mise en conformité → application en attente d'un texte



PLAN DE CHASSE CHEVREUIL

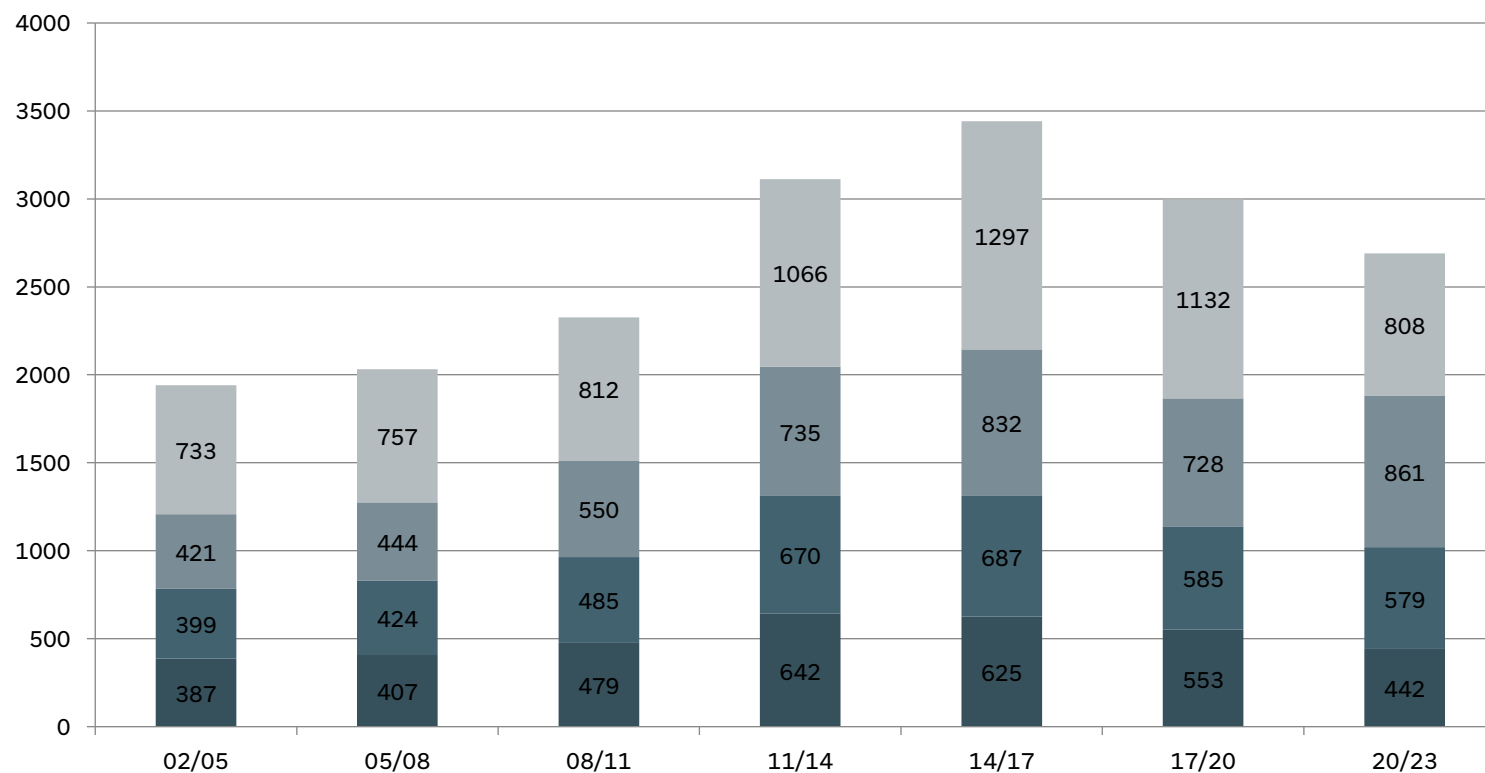


Attributions
2023/2026

34 815
(+ 4 %)

**Bilans 23/24 en
attente de
retour !**

PLAN DE CHASSE CERF CEM/CEM1



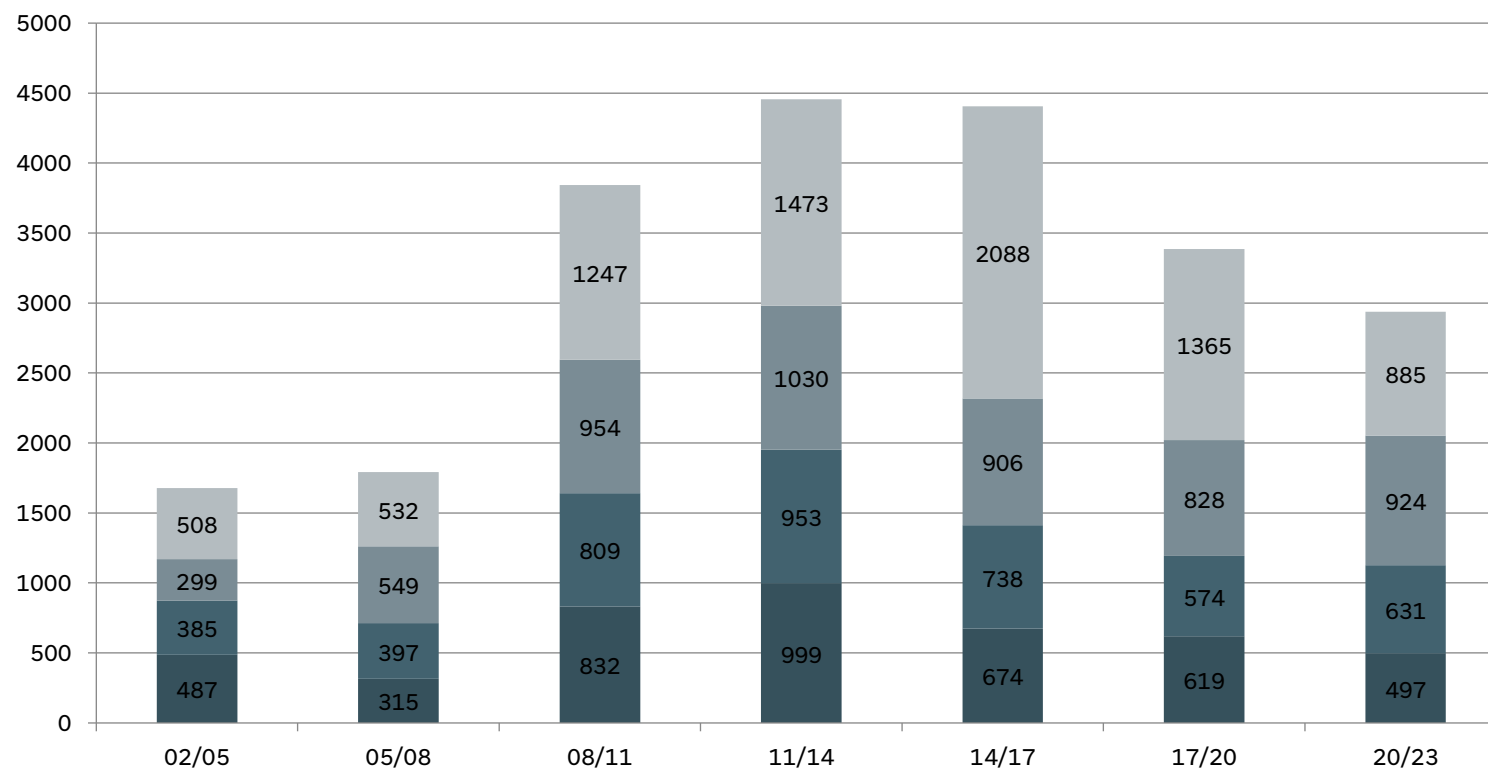
Attributions
2023/2026

3 301

(+ 23 %)

**Bilans 23/24 en
attente de
retour !**

PLAN DE CHASSE CERF CEF



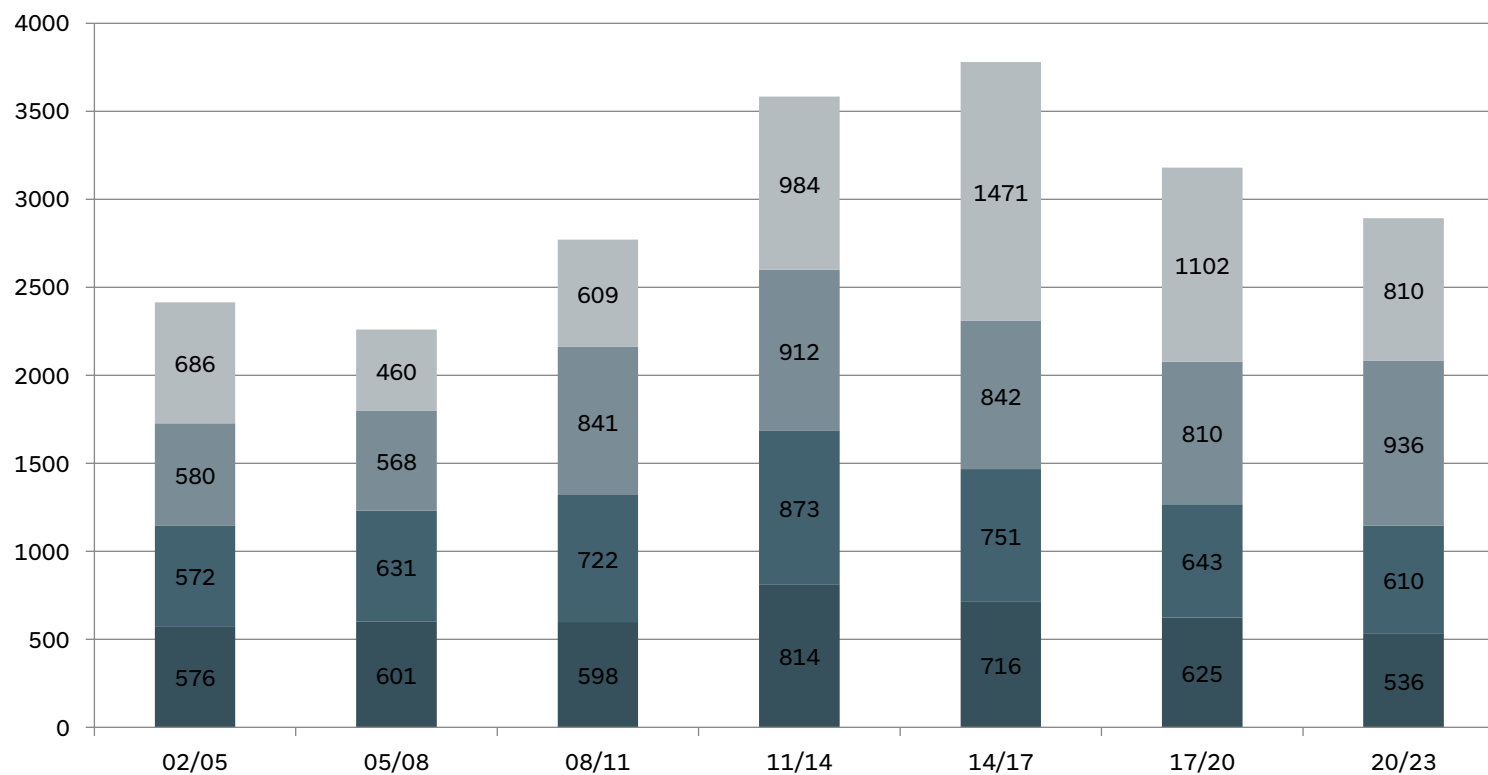
Attributions
2023/2026

3 656

(+ 24,5 %)

**Bilans 23/24 en
attente de
retour !**

PLAN DE CHASSE CERF CEJC



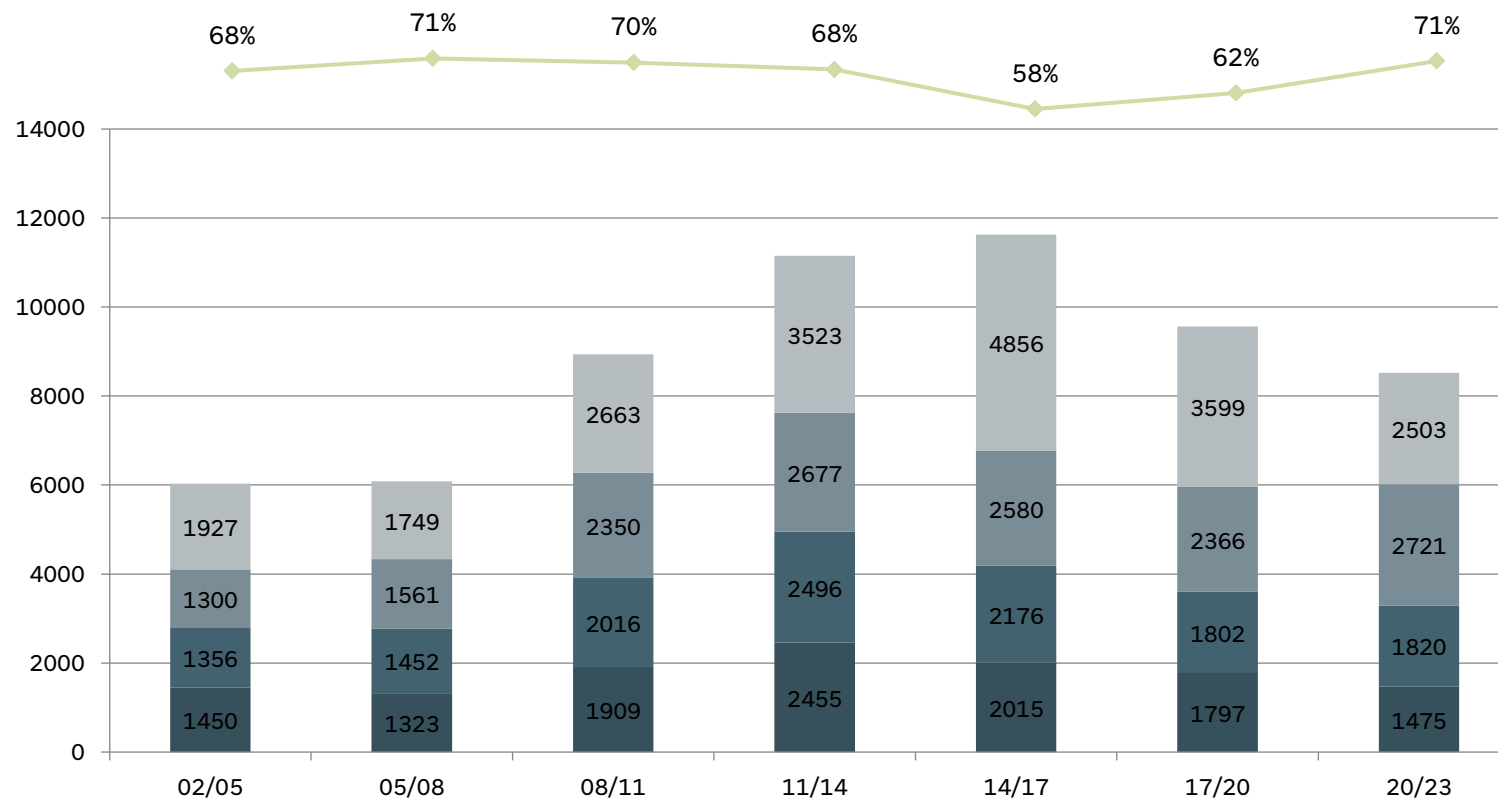
Attributions
2023/2026

3 512

(+ 21,5 %)

**Bilans 23/24 en
attente de
retour !**

PLAN DE CHASSE CERF ÉLAPHE



Attributions
2023/2026

10 469

(+ 23 %)

**Bilans 23/24 en
attente de
retour !**

MAIS AUSSI...

- Des nouveaux partenariats en cours de développement et d'autres qui se poursuivent
- L'Eco Contribution pour faire valoir les compétences du monde de la chasse en matière de gestion des habitats et des espèces
- Une refonte totale du fonctionnement informatique des fédérations par la FNC : GU, plan de chasse , base de données nationale...
- Bientôt un nouveau logiciel de validation des permis de chasser
- Le report du SIA au 31/12/2024



- La FDC45 toujours investie dans le suivi des espèces (ex-réseau ONCF/FDC)
- La filière venaison et l'opération « Les chasseurs ont du Cœur »
- L'éducation à la nature et l'accueil des scolaires, les formations...
- Les contrats de redynamisation et les indemnités compensatoires versées aux adhérents
- Le contrôle de la Cour des Comptes

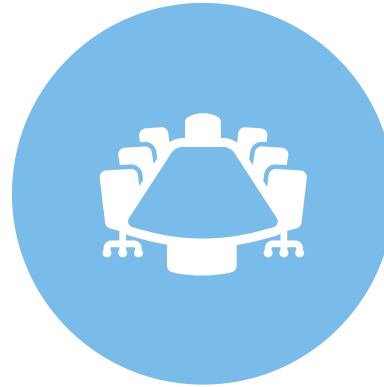
A landscape photograph showing a wide, flat field with a path or road leading from the foreground into the distance. The foreground is filled with tall, green grass. The middle ground shows a mix of green and brown fields, with some trees scattered across the horizon. The sky is filled with large, dark, dramatic clouds, suggesting an approaching storm or late afternoon light. The overall tone is somber and atmospheric.

SDGC 2024/2030

UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ÉTAPES



COMMISSIONS ET GROUPES DE
TRAVAUX INTERNES



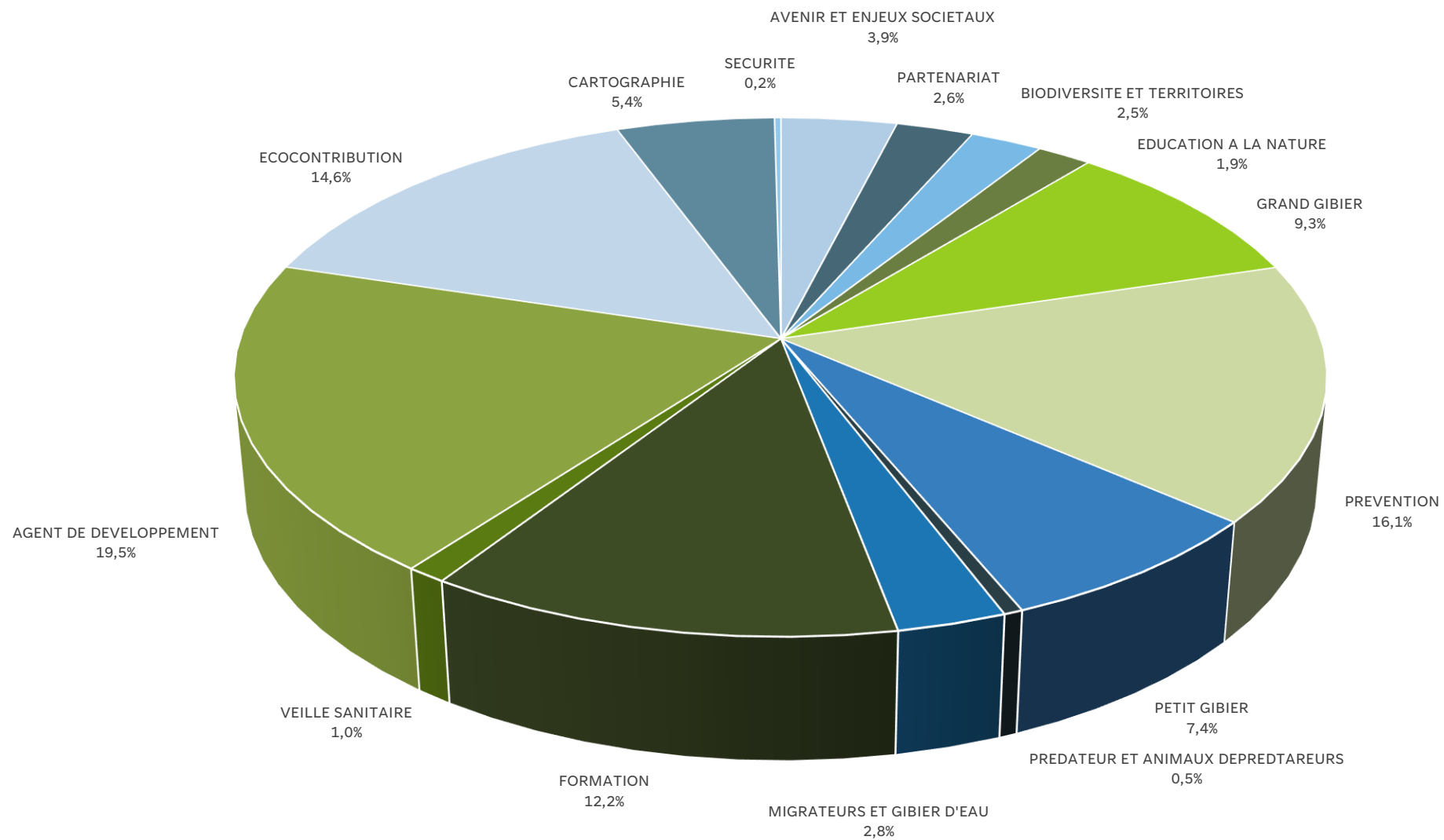
CONCERTATION ET CONSULTATION
AVEC LES PARTENAIRES DE LA
FDC45



PRESENTATION EN CDCFS ET
VALIDATION PAR LE PREFET



Temps consacré aux enjeux du SDGC3 et principales missions de la FDC45 depuis le 1er juin 2018 (75 000 h de travail effectif)



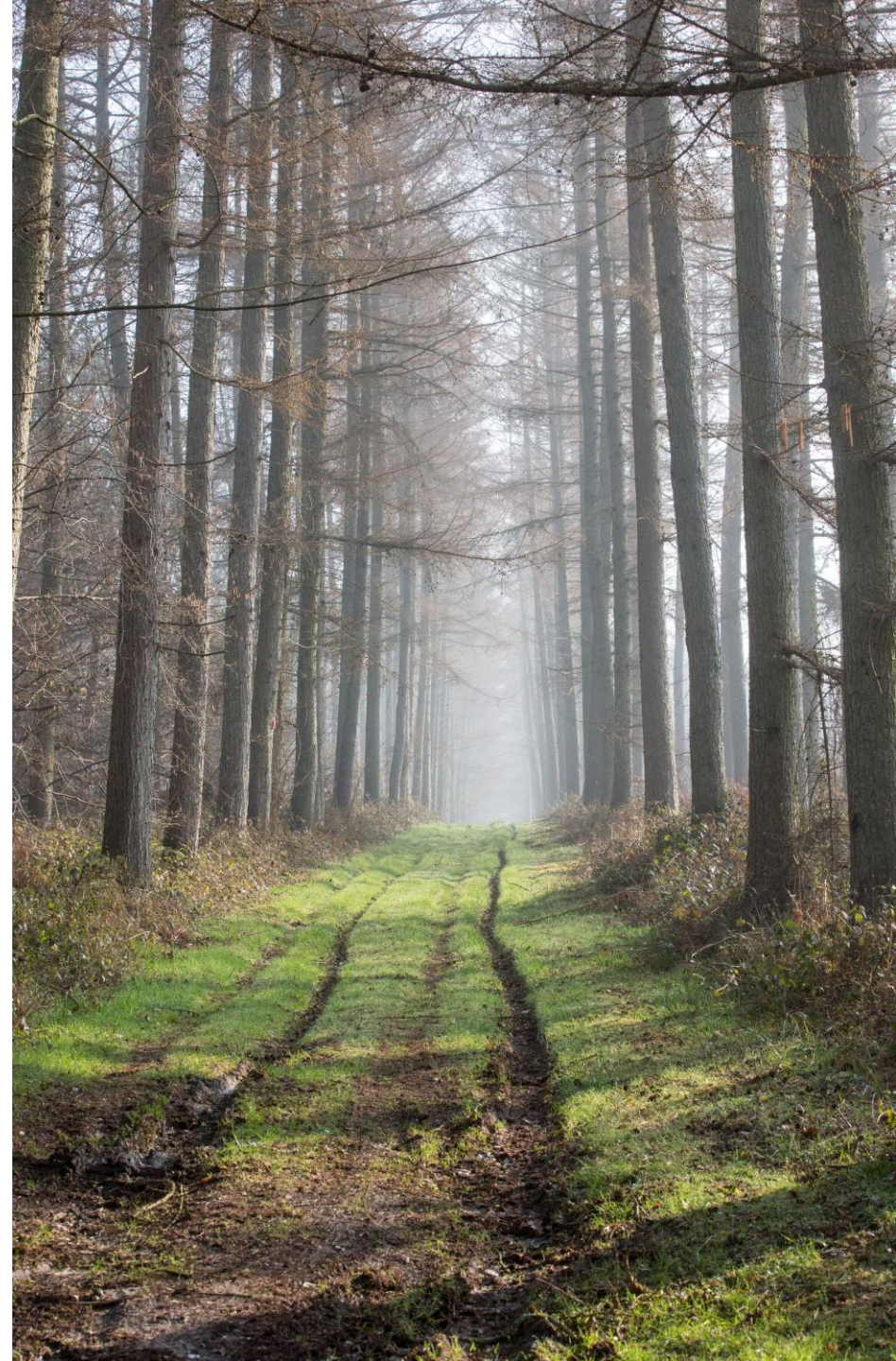
LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

AVENIR ET ENJEUX SOCIÉTAUX

- Partenariat avec le CD45
- Aide au SIA
- Venaïson et déchets

SÉCURITÉ

- Reprise de la réglementation de 2019 : signalétique / formation décennale
- Gilet fluo pour tous (régulation et actions collective et chasse devant soi)
- Matérialisation des angles de 30° fortement recommandée
- Carnet de battue fortement recommandé



LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

FORMATION

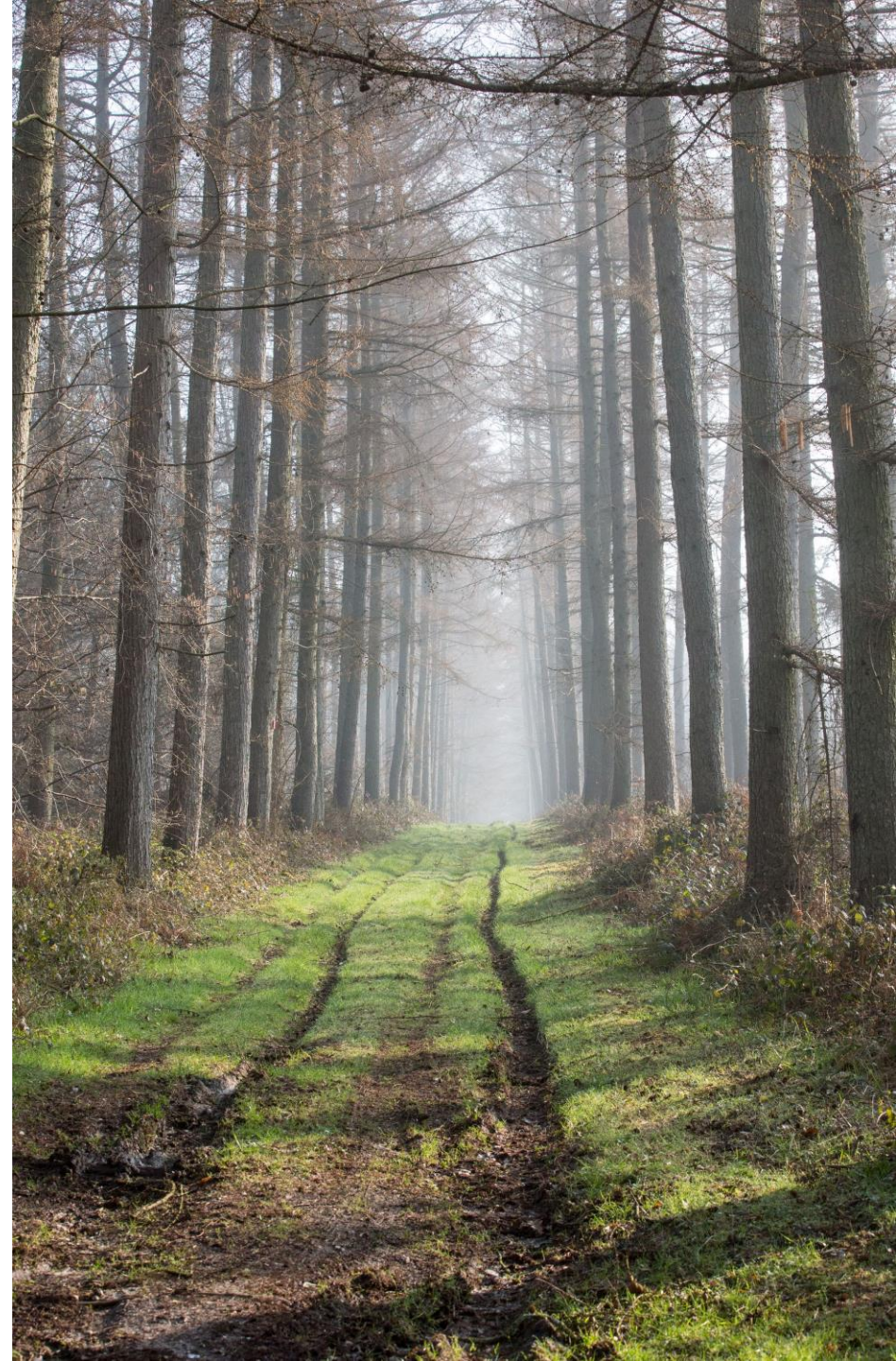
- Formation « Responsable de territoire et chef de ligne »

BIODIVERSITÉ

- Eco Contribution
- Partenariats développés (AELB)
- Comité départemental Loup
- Réglementation « territoires clos »

ÉDUCATION À LA NATURE

- Catalogue de prestations enrichi



LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

GRAND GIBIER

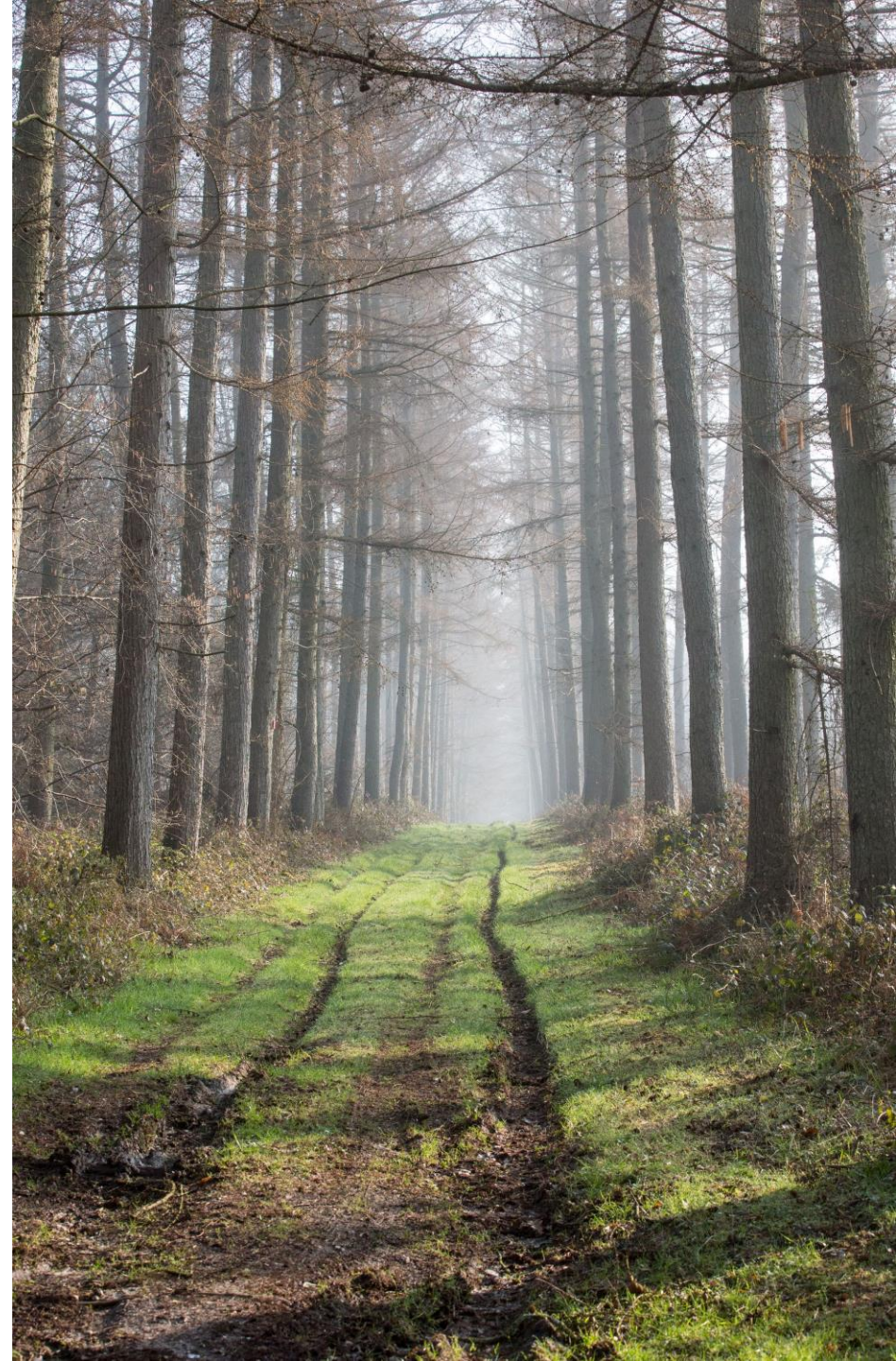
- Chevreuil : déclaration sous 72h
- Site pilote équilibre sylvo-cynégétique
- Introduction d'espèce interdite (ESOD, exogènes, et grand gibier)

PRÉVENTION

- Convention tripartite
- Suppression du zonage
- Mise en conformité suite aux accords nationaux
- Contrat cynégétique (agrainage)
- Sanction financière des territoires ne respectant pas leurs engagements

PETIT GIBIER

- Attribution d'oiseaux naturels que si comptage de printemps



LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

PRÉDATION

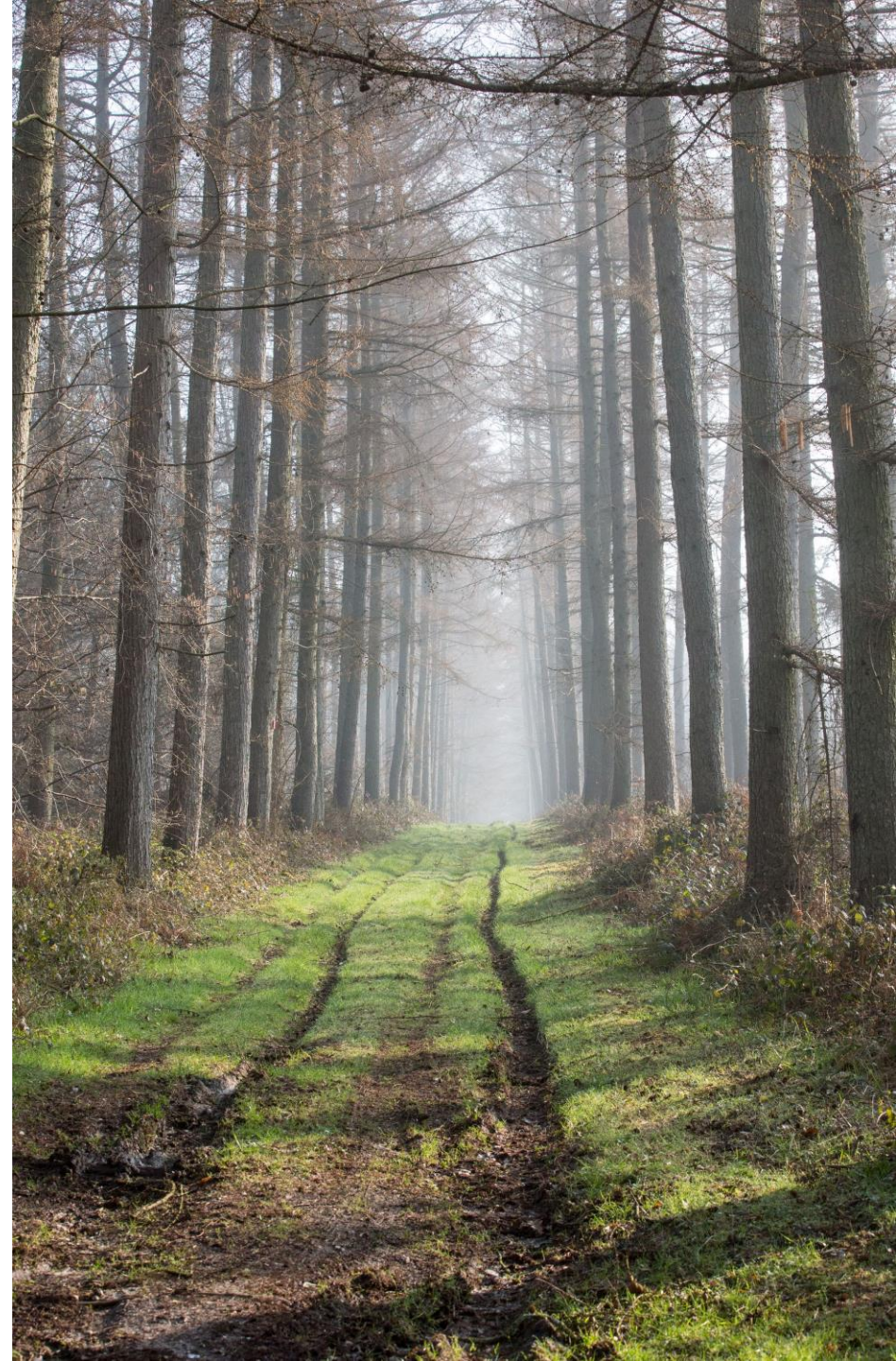
- Dématérialisation des bilans de capture

GIBIERS D'EAU ET MIGRATEURS

- Analyses des données
- Réseau Caille des blés
- Restauration des zones humides

SUIVI SANITAIRE

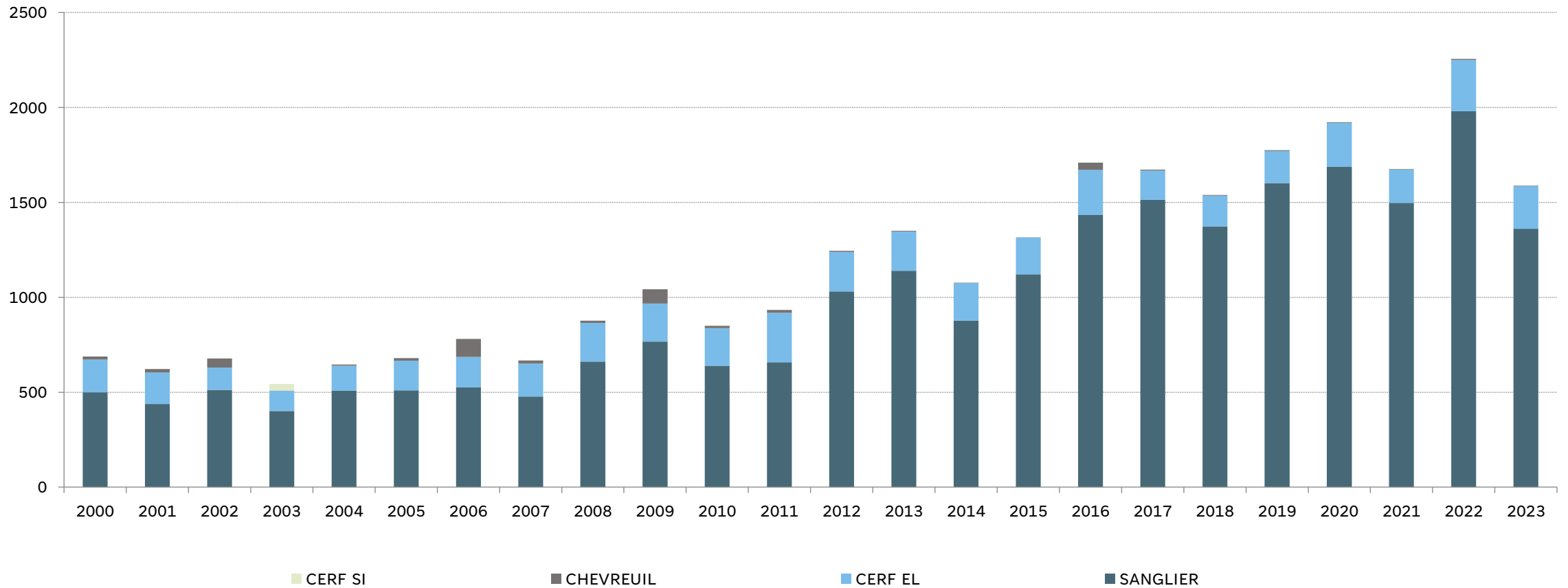
- Améliorer l'échange d'information



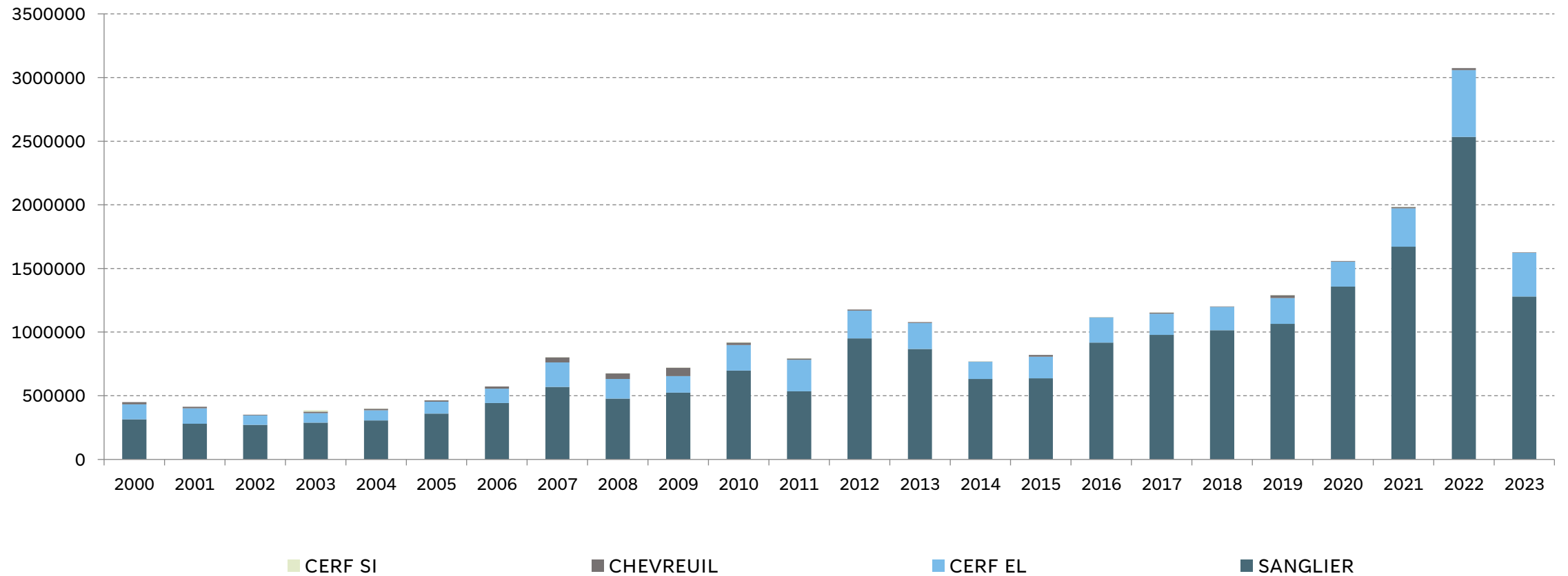
The background image is a landscape photograph showing a field with a path leading into the distance. The sky is overcast with some light breaking through the clouds. The text 'DÉGÂTS DE GIBIER' is centered within a yellow rectangular box.

DÉGÂTS DE GIBIER

EVOLUTION DES SURFACES DÉTRUITES (HA)



EVOLUTION DES INDEMNISATIONS VERSÉES (€)



LES ACCORDS SIGNÉS

PLUSIEURS ÉTAPES

- Mars 2023 : accords signés avec le monde agricole et l'Etat
- Eté 2023 : instructions aux DDT
- Décembre 2023 : transcription réglementaire des textes

BOITE À OUTILS SANGLIERS

- dans le Loiret on mobilise quasi tous les outils depuis bien longtemps (sauf piégeage et chevrotine)
- chasse du 1^{er} avril au 31 mai sur autorisation

PLUSIEURS VOLETS

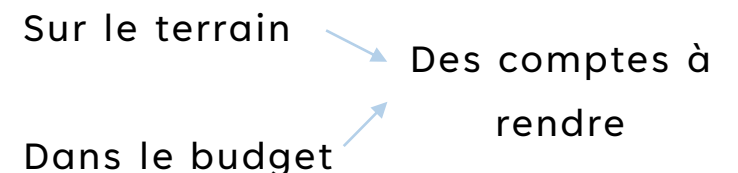
- Boîtes à outils sanglier
- Gestion des dossiers de dégâts
- Aides financières

GESTION DOSSIERS DÉGÂTS

- des évolutions sur les modalités de traitement des dossiers : délais d'instruction, recours CNI...

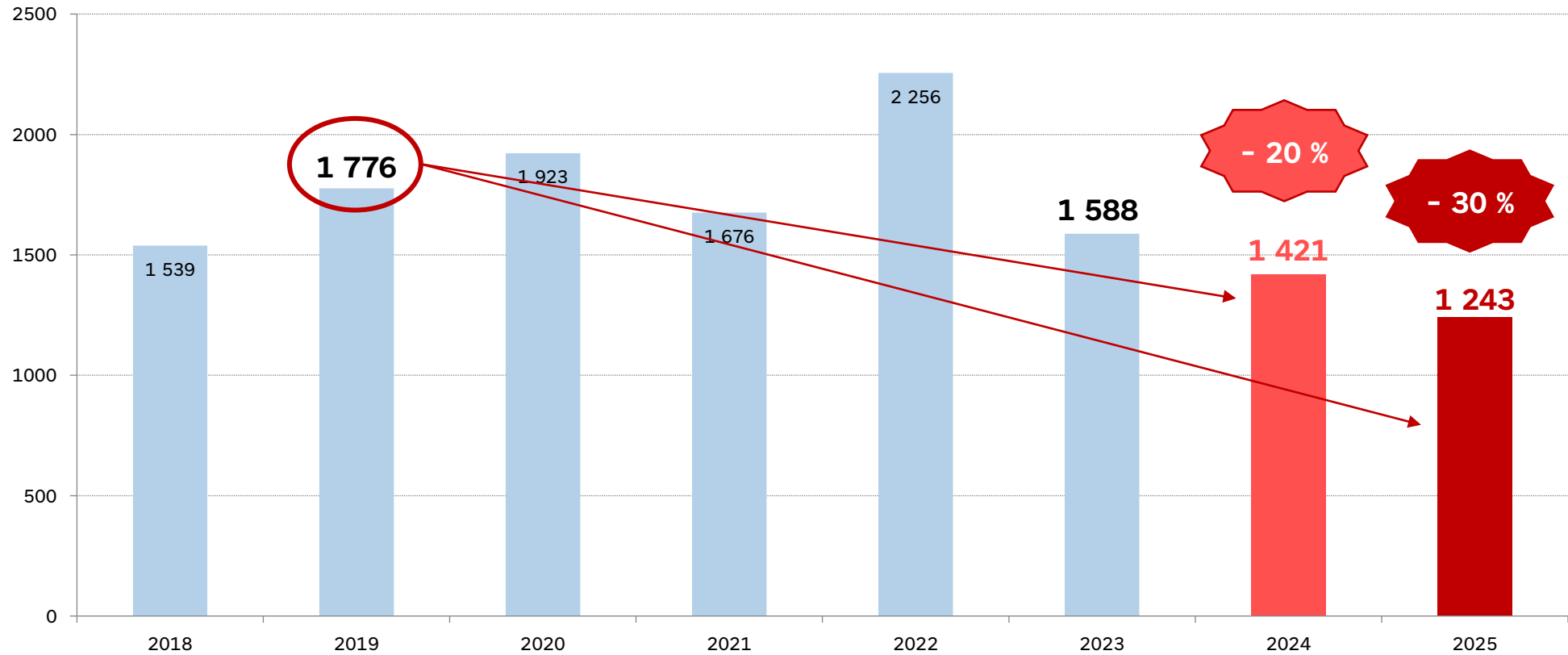
AIDES FINANCIÈRES SUR 3 ANS

- des conditions et obligations de résultat ! Sinon... pas d'aide !



Sur le terrain

EVOLUTION DES SURFACES DÉTRUITES (HA)



Dans le budget

UNE PARTICIPATION TERRITORIALE QUI DOIT REPRÉSENTER AU MOINS 30% DES RECETTES DÉGÂTS DU BUDGET FÉDÉRAL

Extrait des instructions du Ministère à l'administration :

« Ainsi, pour l'aide en 2024, pour les FDC, FIC ou FDIDS, à montant d'indemnisations grand gibier payées ou provisionnées pour les dossiers de l'année 2022-2023 supérieurs à 500 000 €, il leur est imposé de prévoir au moins 30 % de leur recette dégâts via la participation territoriale instituée par les articles L. 426-5 et R. 421-34 du code de l'environnement. Sont prises en considération pour les recettes dégâts, celles spécifiquement décrites dans le 4e alinéa de l'article L. 426-5 (timbre grand gibier ou spécifique, bracelet plan de chasse et autres marquages grand gibier et la participation-contribution territoriale). Il en sera de même pour 2025. »



Dans le budget

UNE PARTICIPATION TERRITORIALE QUI DOIT REPRÉSENTER AU MOINS 30% DES RECETTES DÉGÂTS DU BUDGET FÉDÉRAL

Extrait des instructions du Ministère à l'administration :

« Ainsi, pour l'aide en 2024, pour les FDC des indemnités grand gibier payées ou provisionnées pour des indemnités supérieures à 500 000 €, il leur est imposé de prévoir des dégâts via la participation territoriale instituée par les articles L. 426-5 et L. 426-6 de l'environnement. Sont prises en considération pour les recettes dégâts : les indemnités grand gibier, les indemnités grand gibier ou spécimens, bracelet plan de chasse et autres marquages grand gibier et la participation-contribution territoriale). Il en sera de même pour 2025. »

**A faire certifier par le commissaire au compte
de la FDC45**



DES COMPTES A RENDRE

DEGATS

- L'estimation des dégâts (surface, volume, montant) de la récolte de l'année au 15 décembre
- Le bilan des dégâts (surface, volume, montant) au 31 mai de l'année N (bilan final de la récolte N-1)

REGULATION ET PRELEVEMENTS

- A partir du 1^{er} juin 2024, les prélèvements départementaux sanglier envoyés chaque mois au plus tard le 10 du mois suivant
- A partir du 1^{er} juin 2025, les prélèvements départementaux sanglier envoyés chaque semaine
- Les bilans des mesures de gestion sanglier mises en œuvre dont la partie agrainage, deux fois par an soit au 15 décembre et au 31 mai

L'ensemble de ces éléments doivent permettre de suivre dans le cadre de réunions de la CDCFS en formation spécialisée dégâts de gibier agricoles, qui se réuniront deux fois par an en décembre et juin de chaque année, la situation au niveau départemental pour ajuster ce qui devraient l'être



CONTRAT CYNÉGÉTIQUE

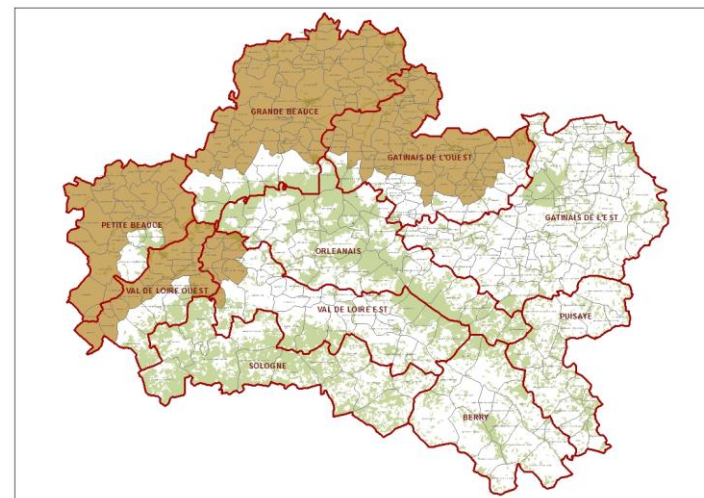
Projet en cours de
concertation

LA TRANSCRIPTION DES ACCORDS

- Décret n° 2023-1363 du 28/12/2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier
- Arrêté du 28 décembre 2023 portant modification de l'arrêté du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement

CONTRAT CYNÉGÉTIQUE ET MODALITÉS D'AGRAINAGE

- Toujours une partie du département avec interdiction d'agrainer toute l'année (139 communes - surf. boisée inf. à 30%)
- La convention actuelle disparaît au profit d'un contrat cynégétique qui va au-delà des seules modalités d'agraining



CONTRAT CYNÉGÉTIQUE

Projet en cours de
concertation

En cas de manquement de la part du signataire, le Président de la FDC45 peut mettre un terme à tout ou partie du présent contrat et ainsi interdire pendant une durée d'un an maximum la pratique de l'agrainage et de l'affouragement par son signataire.

Considérant que le non-respect des obligations de contrat cynégétique pourra amener à un déséquilibre agro-cynégétique et par conséquent à une augmentation des surfaces détruites, la fédération pourra appliquer une surtaxe au territoire concerné après l'avoir avisé par courrier recommandé.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

Outre le respect des modalités d'agrainage et d'affouragement, le signataire s'engage à :

- s'investir via des conventions tripartites dans la pose, l'entretien et le suivi de clôtures sur demande de la Fédération, et à respecter ses engagements
- à réaliser des tirs d'affut/approche en été et des battues dans les récoltes sur pieds à partir du 1er juin afin de limiter les dégâts
- à ne pas donner de consignes de tirs qualitatives ou quantitatives
- à réaliser au minimum une battue par mois
- à déclarer ses actions de chasse via l'espace adhérent de la fédération

DES MODALITÉS D'AGRAINAGE IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

- Quantité : 500 g / ha boisé / semaine
- Deux jours fixes
- En linéaire / interdiction des points fixes
- Localisation des « sentiers » d'agrainage (carte IGN)

PAS LE CHOIX !!

RESTE À « DÉFINIR »

- Période et Denrée

A landscape photograph of a field with a yellow rectangular box highlighting the word 'BUDGET'. The field is divided into sections of green and yellow crops, with a path or furrow running through the center. The sky is overcast with grey clouds. The word 'BUDGET' is written in a bold, yellow, sans-serif font, centered within the yellow box.

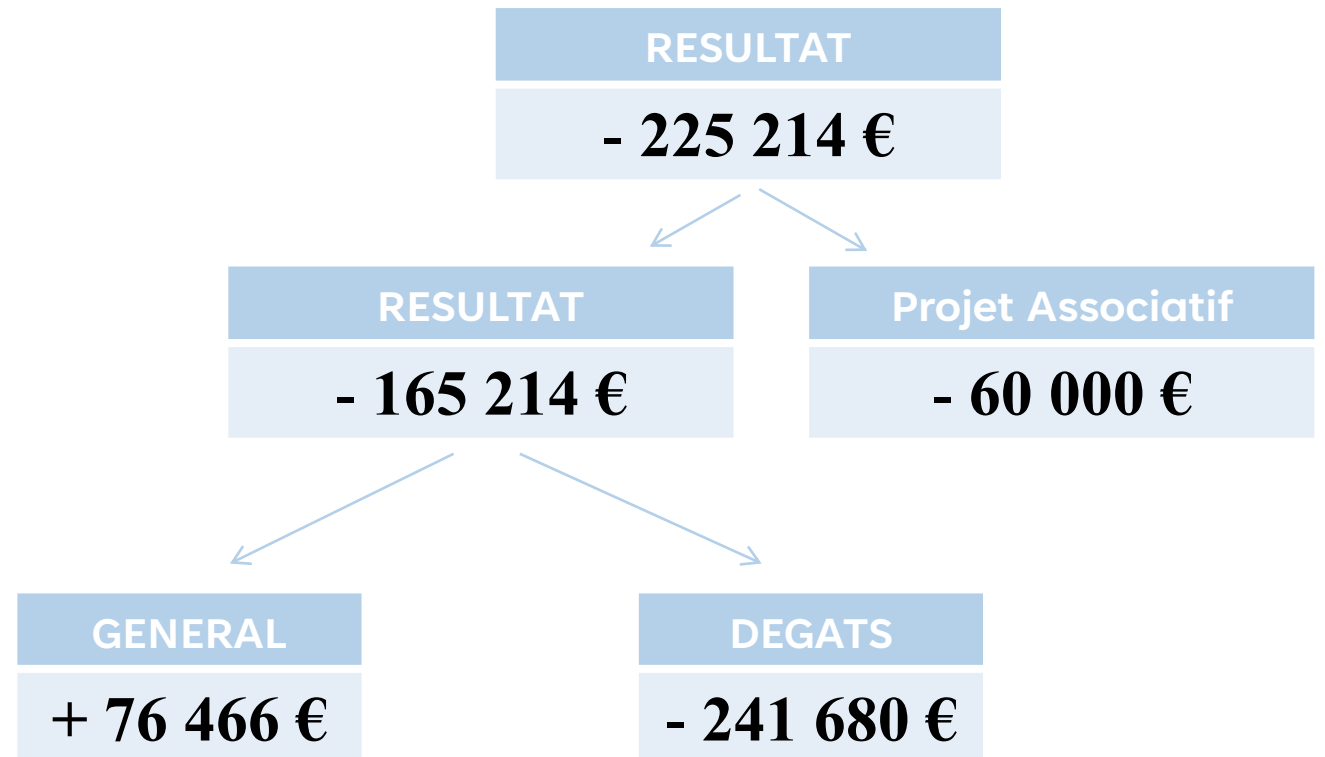
BUDGET

CLÔTURE COMPTABLE 2022/2023

BUDGET

- Charges réalisées à 136 %
- Produits réalisés à 138 %

	Budget	Réalisé	% réalisation
Charges	5 469 414 €	7 436 437 €	136%
Produits	5 218 872 €	7 211 223 €	138%
Résultat	-250 748 €	-225 214 €	





PROJET DE BUDGET 2024/2025

PRINCIPALES CHARGES EN AUGMENTATION

- achat clôtures électrique
- achat dispositif de marquage (car fraude !!)
- honoraires estimateurs (suite accords)
- subventions clôtures

CHARGES EN DIMINUTION

- indemnisation des dégâts

Charges totales 24/25 = 5 818 881 €

Rappel Charges totales 23/24 = 6 533 520 €

-11% soit -714 639 € par rapport à 23/24

PROJET DE BUDGET 2024/2025



PRODUITS INCHANGÉS

- validations des permis de chasser (hors vignette nationale +2,51€)
 - bracelets plan de chasse grand gibier (année 2 du triennal 2023/2026)
 - bracelet sanglier 30€ (retour de l'ancien dispositif)
 - participation territoriale surface ouverte 0,40 €/ha
 - frais d'envoi plan de chasse
-
- suppression du bouton sanglier du 1^{er} avril au 14 aout (nouvelle période de chasse sur autorisation du 1^{er} avril au 31 mai)

... et la participation territoriale ?

Rappel

UNE PARTICIPATION TERRITORIALE QUI DOIT REPRÉSENTER AU MOINS 30% DES RECETTES DÉGÂTS DU BUDGET FÉDÉRAL

Extrait des instructions du Ministère à l'administration :

« Ainsi, pour l'aide en 2024, pour les FDC, FIC ou FDIDS, à montant d'indemnisations grand gibier payées ou provisionnées pour les dossiers de l'année 2022-2023 supérieurs à 500 000 €, **il leur est imposé de prévoir au moins 30 % de leur recette dégâts via la participation territoriale** instituée par les articles L. 426-5 et R. 421-34 du code de l'environnement. Sont prises en considération pour les recettes dégâts, celles spécifiquement décrites dans le 4e alinéa de l'article L. 426-5 (timbre grand gibier ou spécifique, bracelet plan de chasse et autres marquages grand gibier et la participation-contribution territoriale). Il en sera de même pour 2025. »



PROJET DE BUDGET 2024/2025



Le montant des recettes prévisionnelles dégâts 2024/2025 sont les suivantes :

- Timbre GG ou spécifique = 0 € (timbre sanglier supprimé depuis 2022/2023)
- Bracelets Plan de chasse Grand Gibier = **1 208 722 €** (1/3 des attributions 2023/2026)
- Bracelets Sangliers = **500 000 €** (20000 prélèvements estimés)
- Coût matière bracelets GG et SAI = **177 445 €**
- Participation territoriale = ??

Pour que la participation territoriale représente 30% des recettes dégâts, cette dernière doit donc être au minimum égale à **808 500 €**

- Participation territoire surface ouverte = 128 439 € (0,40 € / ha)
- Participation territoire surface boisée = 680 061€ (tarification en fonction du massif et plancher de 1 €) allant de 1 € à 19,01 €/ha boisé

→ **28 massifs en diminution ou stable et 6 en augmentation !**



PROJET DE BUDGET 2024/2025

Le montant des recettes prévisionnelles dégâts 2024/2025 :

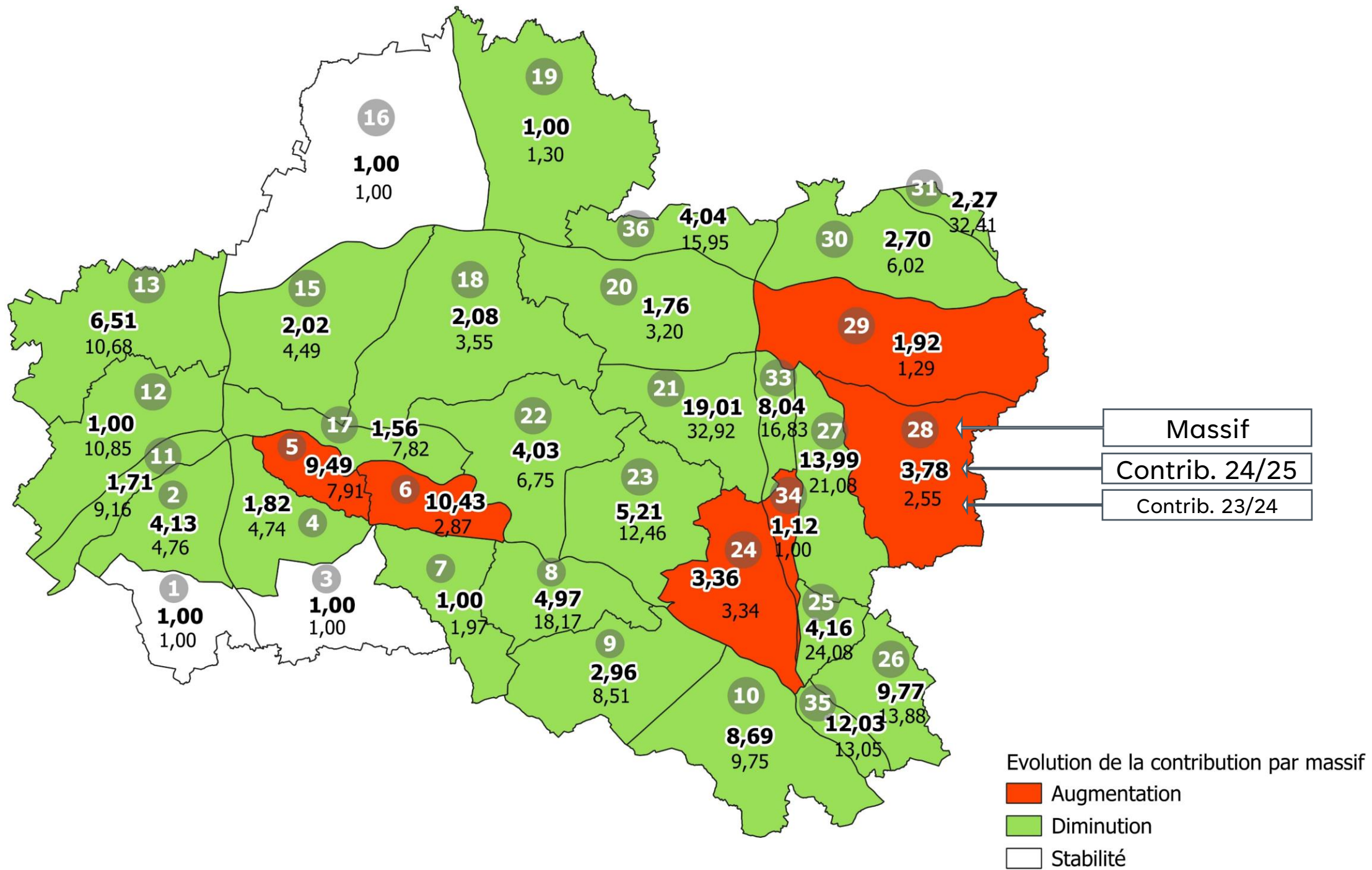
- Timbre GG ou spécifique = 0 € (timbre sanglier 2022/2023)
- Bracelets Plan de chasse Grand Gâté = 177 445 € (1/3 des attributions 2023/2026)
- Bracelets Sangliers = 500 € (recouvrements estimés)
- Coût matière br = 177 445 €
- Participation t = ??

BUDGET = Produits - Charges = 230 472 €

Pour que la participation territoriale représente 30% des recettes dégâts, cette dernière doit donc être au minimum égale à **808 500 €**

- Participation territoire surface ouverte = 128 439 € (0,40 € / ha)
- Participation territoire surface boisée = 680 061€ (tarification en fonction du massif et plancher de 1 €) allant de 1 € à 19,01 €/ha boisé

28 massifs en diminution ou stable et 6 en augmentation !





MERCI

Assemblée générale

LE 13 AVRIL 2024 à Sully sur Loire